

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°07-2024

Date de convocation :
10/02/2024

Date d'affichage :
29/02/2024

**Nombre de conseillers en
exercices :** 10

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré :** 07

Nombre de pouvoirs : 02

Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : Choix du
prestataire pour reprise
des concessions
abandonnées

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 18h05, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme LEGROS Alexandra donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis et M. LEGRIS Cyril.

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

Monsieur le Maire présente deux devis pour la reprise des neuf concessions.

- Pompes Funèbres LIBERTÉ-BRUSADELLI (Longpré-Les-Corps-Saints) à 8 100,00€ TTC

- Pompes Funèbres CAUDRELIER (Abbeville) à 5 850,00€ TTC

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DÉCIDE de retenir le devis des Pompes Funèbres CAUDRELIER à 5 850,00€

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

